

## DELIBERATION N° 86/12-10 - AMELIORATION DE LA SECURITE RUE MARQUETTE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de la voirie, informe l'Assemblée d'un projet d'aménagement de la rue Jacques Marquette, afin d'en améliorer la sécurité. En effet, cette rue a été conçue dans l'esprit de cour urbaine et la délimitation entre chaussée et trottoir n'est pas réalisée à l'aide de bordure.

La solution pour palier à ce problème consisterait à créer au niveau de chaque extrémité de la rue, un obstacle franchissable de type bordure de trottoir et de limiter la vitesse à 30 kmh dans cette rue.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide, par 22 voix pour et une contre :

- de demander à Monsieur le Maire de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 Kmh dans la rue Jacques Marquette,
- d'inscrire la somme de 34 400 F au budget primitif 1987 afin de réaliser ces travaux.